

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

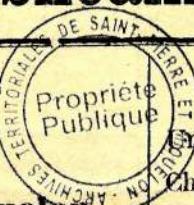
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



Propriété

Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

ET L'EMPRUNT DE 300,000 FRANCS!

La Vigie de Monsignore en brode à son aise au sujet de l'interruption des travaux de l'église, elle trouve la chose fort naturelle, inévitable même. Ce n'est pas précisément ce qui se dit en ville; au contraire, on prétend qu'il y aurait un véritable roman à faire, rien qu'en se servant des pièces qui seront versées au procès.

On suppose qu'il y aura à se tordre à entendre la lecture de certaines lettres de Monsignore; on le dit nerveux et très perplexe à bon droit des suites pour lui de ces deux procès successifs. Parce que enfin, il faut bien admettre, sans pour cela être taxé de méchant, que M. Penaud n'a pas rompu à la première mouche qui a piqué; si nous sommes bien informé, c'était la troisième édition comme retour de semblables difficultés. Et le procès fait à ce pauvre diable de Grosvalet, est-ce qu'il ne compte pas pour quelque chose, comme créant un précédent dans la manière d'administrer de M. l'abbé Légasse! Mon Dieu! c'est bien simple à envisager, on comptait en faire autant avec M. Penaud en lui passant la main dans le dos. Aujourd'hui que l'on s'aperçoit qu'il ne veut pas se laisser faire, il n'est plus bon à jeter aux chiens; ce n'est pas ainsi qu'au début de l'entreprise il a été présenté au public.

Quelle blague de venir nous conter que la cathédrale en ciment armé ne coûtera pas un centime à la population! Décidément l'auteur de cet article croit donc avoir affaire à des niais, à de vrais imbéciles gobant bouche bée toutes les absurdités, toutes les inepties qui leur seront débitées. Est-ce à l'aide d'invectives grossières de ce genre qu'un insolent peut avoir la prétention de confondre les gens qui raisonnent: l'argent que les ouvriers de tous métiers du pays auraient gagné à édifier une église en bois. **où est-il?** Est-ce la population qui en a profité? Est-ce avec cet argent que nos pauvres compatriotes désabusés s'en vont gagner leur pain à l'étranger?

Allons, messieurs de la Vigie, répondez donc à ce reproche formel que

nous vous faisons d'avoir retiré le pain de la main à tous nos ouvriers, malgré le ministre et pour une satisfaction d'amour-propre. Ne vous plaignez pas trop de nos insinuations, elles ne sont rien auprès des réalités que vous croyez ignorées.

Et quand, dans une conférence fameuse, nous avons fait avorter ce trop fameux emprunt de 300,000 francs, n'était-ce pas encore avec l'argent des contribuables que l'on voulait édifier la basilique? Pour le savoir et éviter cette machination, il nous a suffi de surprendre le contenu d'une carte de M. Louis Légasse à son copain Jullien alors à Langlade: **j'ai vu M. L. B. et les membres du Conseil d'administration, ils sont disposés à voter l'emprunt. Allez-y vite!**

Sans l'opposition qui a été faite par notre ami Delmont, c'eut été 300,000 francs de plus à payer par ces contribuables auxquels on s'intéresse tant pour les faire cracher au bassinet, mais c'est tout. N'est-ce pas de la même manière que cela se passait pour l'emprunt du creusage du Barachois; n'est-ce pas encore ainsi que cela s'est pratiqué pour la subvention du service postal de 100,000 francs par an. Le pays est misérable, mais pas pour tout le monde.

Tout cela se décidait sous le manteau de la cheminée au seul profit de M. Légasse; et aujourd'hui on a le culot de se vanter publiquement que l'on s'intéresse au bien-être d'une population que l'on presse à ce point qu'elle fuit en exil, après avoir abandonné parents, amis et la coquette maisonnette où sont nés les enfants et les petits enfants.

A qui fera-t-on avaler cette duplicité hypocrite de langage de gens qui non seulement se moquent des malheureux, mais qui les exploitent à l'aide d'illusions, abusant jusqu'à l'extrême de leur ignorance comme de leur crédulité.

ATTRAPE DES PETITS PÊCHEURS

L'attrape des petits pêcheurs. ils le reconnaissent aujourd'hui, n'est rien

autre que leur entrée dans le Syndicat des armateurs à la grande pêche, où on les a incorporés pour faire nombre et soutenir la fameuse affaire baleine qui tenait tant à cœur à M. Légasse, malgré qu'il leur avait déclaré: **puisque vous ne voulez pas de baleine, il n'y aura pas de baleine.**

Promesse électorale que M. Légasse violait aussitôt élu en appuyant de tout son pouvoir les démarches que faisait M. Salomon, son ex-employé et son ex-associé.

Dès le début, nous avions prévenu les petits pêcheurs du piège grossier qui leur était tendu en les faisant entrer dans un syndicat d'armateurs à la grande pêche où leurs intérêts seraient constamment sacrifiés à ceux que la direction de ce syndicat ferait prévaloir.

Ils l'ont vu dans l'appui apporté pour autoriser les Anglais à pêcher le capelan à Langlade et à Miquelon; ils le voient dans l'appui qu'ils ont donné malgré eux à l'affaire baleine; qu'il leur suffise de méditer cette déclaration de M. Jonas insérée dans la dernière Vigie: **on a oublié de vous dire que le syndicat dont il est question compte 39 membres, tandis que l'autre syndicat qui compte 556 membres et représente plus des 2/3 de l'armement s'est déclaré résolument favorable à la baleine.**

Alors c'est vous, petits pêcheurs de Savoyard, de l'île aux Chiens et de l'anse à l'Allumette, qui vous êtes déclarés favorables à la baleine, quand déjà 250 de vous avaient pétitionné contre cette industrie allemande. Nous croyions au contraire que les délégués des petits pêcheurs s'étaient retirés quand il avait été question de les faire marcher pour la baleine.

M. Jonas qui est bien placé pour savoir ce qui a été fait, affirme que les 556 membres du grand syndicat de M. Légasse se sont prononcés pour la baleine. Il en sera de même quand il s'agira de se prononcer au sujet des trappe à morue, les 556 membres par procuration se prononceront pour, et les petits pêcheurs seront tombés dans une nouvelle attrape, dans un nouveau piège qu'on leur tendra avec les mêmes

filets, de belles paroles et de belles promesses.

Ce que les petits pêcheurs ont de mieux à faire est de créer un syndicat uniquement composé de petits pêcheurs; ils sauront qu'ils ont tous les mêmes intérêts à défendre et les mêmes inconvenients à combattre. De la sorte, ils n'auront plus à craindre de se voir trahis et leurs intérêts méconnus au profit des armements à la grande pêche. Ce qui arrive aujourd'hui, nous le leur avions prédit et ils n'ont à s'en prendre qu'à ceux qui les ont induits en erreur, qui les ont trompés sur le mobile et le but à atteindre.

Depuis le 5 mai 1906

Braves gens qui croyez encore à la parole de vérité, souvenez vous de cette date du 5 mai 1906. Depuis ce jour fameux, il y a eu divorce entre notre clergé et sa concubine, Dame Vigie.

Retenez-le bien, voilà—la déclaration dogmatique mais pas infaillible que nous sert la Vigie à sa dernière apparition. Nous disions donc vrai dans le temps que la Vigie était aussi le journal de M. l'abbé Légasse, et ce que nous prétendions alors, malgré tout nous le prétendons encore aujourd'hui: déclaration factice qui n'est qu'un euphémisme destiné à satisfaire certains personnages qui ne peuvent admettre que le prêtre sorte de sa sphère d'action déjà trop étendue et trop impénétrable par son côté mystérieux.

Quoique l'on dise, la Vigie vit des mêmes inspirations, du même esprit que par le passé, avec cette différence peut-être que des hommes de paille spéciaux se dévouent pour endosser les responsabilités que l'on ne peut pas ou que l'on ne veut pas encourrir.

Aveu cynique et tout à la fois pénible à faire que cette collaboration du clergé à un journal qui n'a jamais su que vomir l'injure et la haine, et que faire appel à la violence des citoyens les uns contre les autres. Quand le Réveil a quelque chose à dire à la suite de telles invectives, il est bien obligé de ne pas mâcher les mots, mais tout en étant ironique et narquois, il n'est ni grossier ni insolent, et il n'a jamais fait appel à la violence de la brute qui se soule ou se fanatise pour trouver le courage de faire ce qu'on lui inculque par des incitations malsaines.

Ce divorce de circonstance n'est qu'apparent, le concubinage subsistera tout autant que M. l'abbé Légasse aura l'honneur d'être notre supérieur ecclésiastique. Dès sa première entrée en fonction, ne faisait-il pas mander l'éditeur du journal « **L'Impromptu** » pour lui commander un article de bienvenue élogieux sur son arrivée et sur la prise

de possession de son siège; ne fallait-il pas aussi que le maire aille avec son conseil municipal au-devant du nouvel arrivant. On se rappelle que l'**Impromptu** servit la tartine demandée et que l'éditeur sollicité, un franc-maçon, n'en fut même pas remercié.

Ces seules indications d'un faible pour le coup de tam-tam nous suffiraient pour soutenir que M. l'abbé Légasse ne renonce pas du jour au lendemain à l'encens et à tous les autres parfums littéraires que la Vigie lui prodigue à toute occasion et aux bons endroits de son rude apostolat.

IL Y A FOUS ET FOUS

Il y a fou et fou, comme il y a fagot et fagot.

La Vigie parle des fous du Réveil dans tous ses numéros, et elle est hanterée par le besoin de construire tantôt des quais en ciment armé, tantôt des cabanons pour ses adversaires, c'est là une manie qui n'a rien de grave, mais qui cependant denote chez les rédacteurs de cette feuille un certain ébranlement cérébral! Depuis deux mois surtout ces braves redacteurs anonymes qui chaque quinzaine profèrent des menaces et prodiguent des injures semblent divaguer plus que jamais, il est vrai que depuis le 5 mai dernier, ils sont privés des lumières de l'Esprit Saint! c'est la "Vigie" elle même qui fait ce délicieux aveu! Nous serions peut-être obligés de la croire sur parole — une fois n'est pas coutume — si nous pouvions supposer un seul instant que la lumière venait jadis du Presbytère, mais après comme avant le 5 mai, la Vigie a toujours eu le même esprit et la même ligne de conduite.

Bien entendu nous ne voulons pas dire que le Presbytère n'a jamais été le meilleur et le plus dévoué collaborateur de **Jonas**, de **Véritas**, et de tous les pères de famille qui ont écrit l'an dernier de si belles lettres et de si édifiantes tartines; au contraire nous croyons que M. l'abbé Légasse et ses vicaires ont toujours été au premier rang de cette pléiade littéraire, mais ce que nous affirmons c'est que avec ou sans les lumières de ces bons messieurs prêtres la Vigie divague plus que jamais . . . Elle a la berlue! Ecoutez l'un de ses braves redacteurs, à propos des quais que l'accident de la semaine dernière remet en lumière.

La Chambre de Commerce ayant demandé (ce qui semble très naturel) que l'on diminuât la longueur du plan incliné situé à l'Est du quai du commerce la Vigie s'écrie dans son numéro du 11 Août :

« Nous nous sommes demandé comment la Chambre de Commerce si jalouse ordinairement de l'emploi des fonds des contribuables pouvait engager

l'administration à faire une pareille dépense dans un moment où, tout le monde le sait, le pays se débat sous le coup des mauvaises campagnes successives, et où le commerce étant pour ainsi dire nul on peut affirmer que la plupart du temps pas un seul navire n'occupe les places disponibles à quai c'est alors au moment où il y avait encore un peu de commerce et d'argent dans la caisse qu'il fallait faire le travail

Nous espérons que l'administration ne donnera pas suite à cette demande. L'importance de la dépense peut-être évaluée au chiffre minimum de 2,000 francs

Vous avez bien lu, amis lecteurs, le 11 Août, il ne faut rien faire, parce que il n'y a pas le sou en caisse et parce que c'est la Chambre de Commerce qui le demande!

Or ouvrez la Vigie du 8 Septembre, c'est à dire moins d'un mois après, et vous y lirez sous le titre les quais: « Ils sont si délabrés, si vieux, si branlants ces pauvres quais que même les quelques bateaux qui en ont besoin n'y trouveront pas toutes les commodités qu'ils sont en droit d'attendre lorsqu'on paie des taxes de navigation aussi élevées.

Nous nous demandons tous les jours pourquoi l'administration ne s'occupe pas de les faire restaurer. Il ne faut pas nous objecter qu'il n'y a pas d'argent. Tout le monde sait qu'il y a environ 180,000 francs à la caisse de réserve . . .

Cet argent ne peut être utilisé que pour la réfection des quais et l'entretien du port. La Chambre de Commerce consulté à ce sujet a donné un avis dans ce sens : »

Avez-vous lu ! Le 11 août pas le sou on ne peut dépenser 2,000 francs toujours d'après la Vigie — que le presbytère n'inspire plus hélas! — et le 8 septembre il y a 180,000 francs qu'il faut dépenser au plus vite!

Certes nous ne nions pas que le travail à faire aux quais, à la digue, au port soit urgent, nous sommes même très heureux que la caisse de réserve puisse donner les moyens de fournir du travail aux ouvriers qui malheureusement n'en ont guère, mais que veut dire tout ce verbiage de la Vigie ? le 11 août il ne faut rien faire, le 8 septembre il faut tout gaspiller !

Nous disions en débutant qu'il y avait fous et fous, nos lecteurs le croiront comme nous; il y a les fous qui le sont sans le savoir et il y a ceux qui ne le sont pas et que l'on voudrait faire passer comme tels !

A bon entendeur, salut.

MENTEZ, MENTEZ TOUJOURS

Dans son numéro du 8 septembre la "Vigie" disait :



« nous rendra cette justice que depuis la réapparition de la Vigie nous n'avons jamais parlé de l'Église » Dans son numéro suivant 22 septembre la feuille de **défense familiale** déclarait. « Depuis le 5 mai 1906 le presbytère n'a absolument rien à faire avec la Vigie ni de près ni de loin ! . . . »

Or c'est dans ces derniers numéros que, depuis la soi-disant séparation du presbytère et de la Vigie, nous entendons parler de l'Église et que nous voyons prendre la défense de M. l'abbé Légasse ? Est-ce là une simple coïncidence, ou plutôt ne serait-ce pas une rentrée tapageuse du clergé qui, nous voulons bien le croire, depuis le 5 mai se tenait coi ?

Nous avons tout lieu de le penser, car nous savons que le clergé connaît à merveille la fameuse et cynique maxime : « Mentez. Mentez toujours » Déjà l'an dernier, le pauvre Poirier-Bottreau nous avait juré ses grands dieux que vous n'étiez pas ses collaborateurs à la Vigie et vous nous avouez aujourd'hui qu'il nous avait menti.

Votre déclaration du 22 septembre ne vaut pas mieux que la sienne. A l'heure où vous nous dites sortir de la maison, c'est là sans doute le moment où vous y rentrez. Nous n'en sommes certes pas fâchés croyez le bien ! car nous aimons à voir nos adversaires se mettre eux-mêmes en défaut : cela prête à rire.

L'autre de la Vigie

Quoi ! Est-ce une autre ou une tanière que le bureau de la Vigie ?

C'est à se demander ce qu'il en est, quand on voit en pleine civilisation du XX^e siècle ce journal mettre les gens au défi d'en franchir le seuil. Il y aurait donc danger pour les honnêtes gens à s'y compromettre.

Avec de telles perspectives, cela ne nous dit rien qui vaille et nous le signalons à la police comme un lieu suspect où l'on cherche à attirer les gens pour leur faire un mauvais parti.

Est-ce là le centre de l'inquisition où l'on fait les mécreants abjurer leurs erreurs ? Quelles mœurs douces et pacifiques on nous réserve : soumettez-vous à notre despotisme ou malheur à vous !

N'est-ce pas là, en deux mots, le système imbécile que l'on préconise depuis trop longtemps pour asservir ce malheureux pays ; et l'on se figure qu'il y a des gens assez bêtes pour se soumettre de bon cœur.

Malgré la complicité des Jullien, Cousturier, Angoulvant et autre menu fretin administratif, la soumission à une telle oppression n'est pas encore chose faite ; nous n'avons que la honte d'avoir vu ces représentants d'un gouvernement républicain, avoir eu la platitude de soutenir un tel état de choses jusqu'à entrer dans la voie de compromissions scandaleuses.

LAICISATION

Il y a eu lundi huit jours, s'est effectuée la laïcisation des écoles de filles sans émotion comme sans troubles.

D'après les échos qui nous sont revenus, la directrice laïque, M^{me} Bailly, aurait été fort goutée par les parents qui sont allés lui conduire leurs enfants. Déjà, la première appréhension a disparu et l'on peut dire que la glace est rompue.

On fait même des éloges de la méthode d'enseignement mise en pratique d'aller d'une classe à l'autre, de manière que le mode d'enseigner soit bien conforme au programme : ce qui n'empêche la directrice de faire le cours supérieur.

Il serait à souhaiter que le directeur de l'école des garçons eut procédé de la même manière et qu'il se fut rendu compte par lui-même des progrès de ses élèves, tout en changeant moins souvent de professeur, ce qui est de nature à dérouter les meilleurs élèves. Les critiques sur les résultats scolaires auraient été moins fondées.

Pour une école aussi importante que celle de Saint-Pierre, il faut au moins que le directeur possède le feu sacré et qu'il sache communiquer une louable émulation aussi bien aux élèves qu'aux professeurs. Il n'y a qu'à cette condition que l'on arrive aux succès de fin d'année.

M^{me} Bailly arrive du Jura, elle ne redoute plus les rigueurs de notre climat que les difficultés de la situation, difficultés qu'elle a déjà su surmonter grâce à sa méthode d'enseignement, grâce aussi à son amérité envers ses élèves comme envers leurs parents.

Le nombre des élèves est de près de 60, et on nous assure qu'il va augmenter lundi prochain, 1^{er} octobre.

LES PETITS PAPIERS

Comme les vieilles femmes, la Vigie s'intrigue des moindres sous-entendus.

Certes, pour une fois, nous serions bien aise de satisfaire sa curiosité ; tout au moins la morale publique y gagnerait à connaître certains dessous qui forcément échappent au vulgaire populo.

Avant tout, est-il convenable aussi de tenir la parole en quelque sorte donnée, quand surtout les intéressés vous ont demandé à ne pas détailler l'origine de ces petits papiers, ni quel a été leur mode de fabrication, pas plus que les personnages qui y ont ou contribué ou participé.

On le voit, malgré tout, nous sommes bons princes, et nous expliquons pourquoi nous ne donnons pas complète et entière satisfaction à notre adversaire. Peut-être y a-t-il chez lui une arrière-pensée de nous mettre en mauvaise situation ; or il sait que jamais un journaliste ne peut l'être quand il a soin de prendre la précaution de s'assurer qu'il peut faire la preuve du fait avancé : tout le secret est là.

Cette précaution n'est jamais de trop, car on ne sait pas toujours à qui l'on a affaire. Ces explications fournies que l'on sache que les petits papiers existent ; il y a des gens qui ont cette manie comme d'autres ont celle des lettres anonymes : les deux sont aussi malpropre et aussi lâches.

NAVIRE EN FEU

Nous lisons dans le journal la Croix des marins :

Le transatlantique *Kaiserin-Augusta-Victoria* a déclaré, en arrivant à Cherbourg, que le 20 août il a rencontré dans les parages de Terre-Neuve, un trois-mâts pêcheur français en flammes.

Le *Kaiserin* s'écarta de six milles de sa route pour se porter vers le navire sinistré et stoppa. Six doris qui étaient à la mer avec leurs équipages entouraient le navire incendié qu'ils secou-

raient. Ils s'approchèrent du paquebot et s'exprimèrent d'abord en breton, puis en français et demandèrent où allait le transatlantique. Il leur fut répondu par le commandant : « A Portsmouth et à Cherbourg. »

Malgré l'invitation qui leur fut faite, ils refusèrent de monter à bord et gagnèrent leur navire dont on ignore le nom et le sort.

NAUFRAGE

Mercredi, un télégramme de Saint-Jean de Terre-Neuve annonçait que le trois-mâts « La Navarre », capitaine Allain, avait sombré à quelque distance de la côte de Terre-Neuve. Jeudi on savait que trente-trois hommes avaient réussi à gagner la terre dans leurs draps. On ignore les causes de ce naufrage, on ne peut faire que des suppositions en attribuant la cause au coup de vent de sud-est de dimanche dernier, qui a été de trop courte durée pour occasionner des pertes.

ANNONCES & AVIS

Dissolution de Société

Par acte sous seings privés en date à Cherbourg et à Paris des 20 et 22 juillet 1906, enrégistré et déposé en l'étude de M^e Chamousset, notaire à Granville (Manche) par acte du 27 juillet 1906 enrégistré,

Madame Johanna Emilie Marie Lainé-Poulain, propriétaire à Granville, veuve Joseph Beust.

Et M. Georges Emile Hippolyte Marie Beust, propriétaire à Granville,

Ont déclaré dissoudre la société en nom collectif « Beust et fils » existant entre eux à compter du 20 Juillet 1906 et tous pouvoirs pour la liquidation ont été donnés à Madame Beust.

Une copie dudit acte de dissolution a été déposée le vingt-huit septembre 1906 aux Greffes du Tribunal de 1^{re} Instance des îles Saint-Pierre et Miquelon et de la Justice de paix du canton de Saint-Pierre.

Pour extrait conforme,
E. CHAMOUSSET. Notaire.

A VENDRE

Une bonne vache laitière et un très bon cheval de travail.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER ou A VENDRE

Maisons et Magasins

Rues de Sèze et Nielly

à partir du 29 septembre 1906

S'adresser à M. Merle, à l'habitation de M. Mignot.

AVIS

TIMBRES-POSTE POUR COLLECTION

Achat et vente; envoi de feuilles à choisir sur demande.

Pour renseignements s'adresser à M^e V^e B. Le Ralec, chez M. Comersey, 317, West 40 Street, New-York

AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre :

Vins fins d'Espagne en gros:
Madère, Malaga, Sherry, Porto,
Moscata, Mauzanilla. En caisses
de 12 bouteilles et en barils de
16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

A VENDRE

Cordonnet spécial pour l'installation et le fonctionnement des stores.

S'adresser chez M. BENATRE

A LOUER

Ensemble ou séparément
l'habitation Guibert

comprenant magasins, maison
d'habitation, boulangerie et prairies.

Conditions exceptionnelles

S'adresser à l'habitation



A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. H. GRELÉ

Société Manufacture de doris en liquidation

A VENDRE

Une machine à vapeur de 12 chevaux faisant fonctionner une scie à ruban et une machine à percer.—Un tour.—Une forge à brasser avec outils et accessoires; le tout en bon état.—Facilité de paiement.

Bois dur assorti.—Bois de pin.

S'adresser à MM. Gloanec et Daygrand, liquidateurs.

A VENDRE

L'habitation CELLIER

sise à l'Ile aux Chiens

comprenant boutique de détail, maison d'habitation, deux grands magasins, jardin et boulangerie. Accès de droit à la cale la desservant.

S'adresser pour renseignements à M. LEGENTIL à l'Ile aux Chiens.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.